

## RÉSOLUTION

### concernant les relations entre l'OIT et la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)

Le Syndicat du BIT, réuni en Assemblée générale annuelle, le 13 octobre 1994,

**CONSIDERANT** le rapport du Comité du Syndicat 1993-1994, et plus particulièrement ses conclusions au sujet du rôle pernicieux joué par la CFPI dans la dégradation des conditions de service du personnel,

**APPUYANT** les positions prises par les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies durant la réunion du Comité administratif de coordination (CAC) tenue les 21 et 22 septembre 1994 selon lesquelles ils condamnent le manquement de la CFPI à ses obligations statutaires envers l'ensemble des catégories de personnel,

**DEMANDE** à l'Organisation internationale du Travail, agence chargée de la défense et de la promotion des droits des travailleurs, de retirer son acceptation des Statuts de la Commission de la fonction publique internationale.